

Une voix: Quelle honte!

M. Smith: Étant donné ce qu'ils ont trouvé à dire au cours des derniers jours à propos des décrets du conseil, je pense qu'ils devraient littéralement avoir honte de remettre cette question sur le tapis. Je pense que désormais l'affaire est close, et qu'ils ne chercheront plus à brouiller les pistes de cette façon.

M. Mayer: Vous en avez émis 3,700 l'année dernière.

● (2030)

M. Smith: Monsieur l'Orateur, je voudrais toucher brièvement un aspect de la réforme parlementaire qui me tient beaucoup à cœur. J'aborderai deux sujets. Il y a un changement qui s'imposerait de toute urgence, compte tenu de l'expérience qui a duré deux semaines: il faudrait décréter qu'une motion portant ajournement de la Chambre, une fois proposée, s'annule si elle n'a pas fait l'objet d'un vote à l'heure fixée par le Règlement pour l'ajournement de la séance le jour où elle est proposée. En effet, si une motion d'ajournement était adoptée, les travaux de la Chambre ne seraient de toute façon terminés que pour la journée concernée. En refusant de se présenter pour se prononcer sur une motion, le whip d'un côté de la Chambre enfreint les usages et la tradition et met l'Orateur dans une situation embarrassante, ce qui est arrivé tout récemment, et il rompt avec la tradition. Je ne pense pas que cela nuise à quoi que ce soit de décider tout simplement qu'une motion d'ajournement s'annule si elle n'a pas fait l'objet d'un vote à l'heure où le Règlement prévoit automatiquement l'ajournement de la séance. On ne doit pas considérer une telle modification du Règlement comme un abus, à mon sens.

Il serait encore possible d'avoir recours à la tactique qui a été utilisée dernièrement. Par contre, les députés devraient se lever et proposer la motion tous les jours. Dans ce cas, le fait d'être le point de mire de l'opinion publique les empêcheraient de recommencer trop souvent.

Je voudrais surtout parler des comités en général et surtout des comités spéciaux. J'ai eu l'occasion de présider un de ces comités, et je le préside encore, d'ailleurs. Il s'agit du comité spécial des invalides et des handicapés. Nous sommes sept à faire partie de ce comité: quatre ministériels, deux députés conservateurs et un député néo-démocrate. Je tiens à signaler tout d'abord que l'on a intérêt à former de petits comités car les députés s'intéressent alors beaucoup plus au sujet. A mon avis, on n'accepte de faire partie d'un comité spécial que si l'on s'intéresse vraiment au sujet. En réalité, au moment de la formation de ces six comités spéciaux, c'est-à-dire il y a deux ans environ, on avait stipulé expressément que la composition d'un comité ne pouvait pas être modifiée sans que la Chambre ait son mot à dire. Il n'y a pas eu ainsi de rotation des membres. Dans les plus grands comités permanents, chaque fois qu'un vote doit se prendre, les membres de chacun des camps s'amènent et consultent du regard leur principal porte-parole pour savoir quand lever la main.

Les subsides

Je crois que l'idée d'un plus petit comité est méritoire. J'ai l'impression que si nous avons de plus petits comités, et que chacun n'appartenait qu'à un seul ou à deux au plus, nous verrions les députés y participer de façon beaucoup plus assidue.

Notre comité a fait le tour du pays. Nous avons tenu des audiences dans 18 localités différentes. Nous nous sommes partagés en deux groupes. Nous avons entendu 600 témoins. Je crois que tous ceux qui ont appartenu à ce comité continueront leur vie durant à s'intéresser et à se dévouer pour l'amélioration de la vie des handicapés. Ce fut une expérience bouleversante. Il est aussi juste de dire que, en nous familiarisant avec la question, nous enrichissons le Parlement, parce que nous constatons que ce sont ceux qui ont appartenu au comité qui sont portés à poser des questions à la Chambre et à éveiller l'attention du gouvernement sur nos recommandations. Je crois que tout cela est excellent. Bien que tout le monde ne soit pas de cet avis, je crois, personnellement que le style et le format que nous avons adoptés pour notre rapport venaient à point. Franchement, un grand nombre des rapports parlementaires qui sont publiés de la façon traditionnelle, ont autant d'attrait que l'annuaire du téléphone. Ils sont ennuyants à mourir. Nous avons employé une présentation qui comprend des photographies, des titres, un style dynamique, avec le résultat que nous avons piqué l'intérêt de beaucoup de lecteurs.

Je verse ces réflexions au compte rendu pour exprimer mon ferme appui à l'idée de comités spéciaux. Mon travail au sein de ce comité a été l'une des tâches les plus agréables et les plus satisfaisantes qu'il m'ait été donné de remplir. J'interviens à titre de simple député dans l'espoir que lorsque les leaders examineront les divers aspects de la réforme parlementaire, ils songeront sérieusement à laisser aux comités spéciaux la possibilité de poursuivre l'excellent travail qu'ils accomplissent depuis ces dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion de mon chef. Il a fait cet après-midi, à mon avis, l'un des discours les plus constructifs de sa carrière, lorsqu'il a signalé avec beaucoup de calme les problèmes que connaît notre institution, tout en y proposant des solutions. Nous sortons tout juste d'une épreuve très difficile. Franchement, je crois qu'aucun d'entre nous, quel que soit son parti, ait été très joyeux d'entendre continuellement sonner le timbre. D'autres députés ont parlé de réforme parlementaire ce soir. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) a dit qu'il était peut-être l'un des plus jeunes et des plus récents députés à participer à ce débat. Il est remarquable, à mon avis, que je sois sans doute le plus ancien à intervenir à ce sujet, sachant que l'heure avance et que peu d'autres députés pourront prendre la parole ce soir.